

AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire de l'assemblée du Comité administratif de la MRC d'Abitibi le lundi, 20 juillet 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC d'Abitibi :

QUE conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* une séance extraordinaire du Comité administratif est convoquée par Monsieur Sébastien D'Astous, préfet, pour être tenue le **lundi, 20 juillet 2026 à 13 h 30** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- Examen de conformité du règlement no. 216 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité de Barraute ;
- Examen de conformité du règlement no. 218 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la municipalité de Berry ;
- Examen de conformité du règlement no. 24 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt ;
- Examen de conformité du règlement no. 144-2026 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville ;
- Examen de conformité du règlement no. VA1-84 modifiant le règlement de zonage no. VA-964 de la Ville d'Amos ;
- Octroi acquisition et installation de gyrophares ;
- Approbation des comptes de la MRC d'Abitibi ;
- Approbation des comptes du Service forêt ;
- Approbation des comptes du Service territoire ;
- Approbation des comptes des TNO ;
- ESD en développement social – Projet de logements sociaux destinés à la clientèle itinérante ;
- Autorisation de signature - Avenant 1 – Réseau Accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises ;
- Permanence de l'adjointe administrative à la réception ;
- Embauche au poste d'adjointe administrative à la réception ;
- Stagiaire du Service forêt ;
- Autorisation d'affichage - Agent de maillage Arterre.

Donné à Amos, ce 15^e jour du mois de juillet 2026.



Christine Meunier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière